



Audience Dasen du 01/12/2025

Le SE-Unsa 12 a été reçu par Mme la DASEN.

Nous avons pu échanger autour de la carte scolaire, des moyens alloués au département. *En italique nos commentaires/remarques.*

1- Calendrier et moyens issus du budget :

DASEN : Le calendrier n'est pas connu. Le ministre a pu échanger avec les DASEN et pour l'instant le calendrier resterait le même (janvier Février). Il ne serait donc pas impacté par les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

Nous en doutons un peu en raison de l'historique mais aussi par d'autres échos que nous avons. L'an dernier, l'ouverture du mouvement se faisait le 24 mars. Il est donc fort probable que cette ouverture soit décalée, le mouvement ne pouvant se faire sans que l'essentiel de la carte scolaire ne soit réalisé.

Concernant le nombre de postes alloués à notre département, la DASEN nous a répondu qu'elle n'avait pas d'informations tant que la loi de programmation budgétaire n'est pas votée, si ce n'est qu'elle s'attend à un solde négatif, notamment avec un rééquilibrage pour la Haute Garonne.

Rien de nouveau donc, l'administration travaille sur plusieurs modélisations pour parer à toute option. L'an passé d'un premier solde à -20 postes, nous étions passés à -4. Depuis 10 ans, le 1er degré perd environ 300 élèves chaque année.

Pour l'Unsa éducation cette baisse démographique devrait être l'occasion, d'améliorer la situation des écoles aveyronnaises et de prendre en compte les besoins de l'école inclusive.

Contexte de baisse démographique :

DASEN : La déprise est forte et continue. Les maires voient des cohortes de CM2 importantes quitter l'école sans possibilité de faire entrer autant de petits.

Le SE-Unsa 12 voit bien la déprise et redit l'urgence d'être associés à des réflexions mettant en présence tous les partenaires.

Nous formalisons à nouveau la demande de participer aux Observatoires des Dynamiques rurales.

Mme la Dasen nous indique que la demande ayant été faite en CSA Académique, le recteur devrait trancher pour tous les départements.

Sur le département, ces ODT ou ODR seraient prévus en janvier.

2-Accueil des 2 ans :

Directrices et directeurs sont très souvent seuls pour décider du nombre d'enfants accueillis. Il et elles font face à divers dilemmes : pression des parents, des élus face à l'absence de modes de garde alternatifs, concurrence avec le privé) à mettre en balance avec les conditions d'accueil de l'élève au sein de l'école.

Ce n'est pas normal.

Nous demandons un positionnement clair et équitable de la DASEN. Elle nous répond qu'un second groupe de travail, après celui de l'an passé, va être organisé. Il n'y a pas vraiment de cadrage national il faut donc travailler au niveau départemental.

Pour le SE-Unsa 12, il faut aboutir à la modification du règlement départemental (2014). Il faut aboutir à un texte, des directives claires, applicables partout sur le territoire aveyronnais. Le déploiement du cadre du Service public de la petite enfance devrait permettre de nourrir les échanges avec les élus et la CAF. Nous insisterons sur les conditions d'accueil de ces jeunes enfants qui sont loin d'être des élèves.

3-Mixité sociale au sein de l'école publique et entre public et privé :

Les grandes agglomérations de l'Aveyron ne bénéficient pas de sectorisation scolaire. Grâce aux données (Archipel et IPS), on objective des situations très disparates entre écoles publiques de Rodez par exemple.

Ces écarts sont exponentiels quand on regarde l'enseignement privé, les écoles privées de Rodez et Onet scolarisent un nombre très important d'élèves hors commune.

Une politique forte est possible pour contrer ces dynamiques de ségrégation qui posent des problèmes importants de démocratie. On l'a vu à Toulouse, Paris par exemple.

Quelles sont ces politiques en Aveyron ?

La DASEN explique que la préfète est mobilisée sur ce sujet, elle a entamé un travail sur les QPV (par ex à Millau Beauregard).

Elle nous redit qu'un projet de société se fait dans la mixité et pas autrement.

Elle est en dialogue avec le directeur diocésain sur ces aspects mais sans précision plus forte dans article 1 du code de l'éducation, cela sera compliqué....

Au SE-Unsa 12, la promotion de la mixité sociale, comme l'indique l'article 1 du code de l'éducation devrait être au cœur des préoccupations de tous les acteurs (préfet, élus,...).

4-Ecole privée :

La DASEN nous indique une baisse des effectifs cette année (l'an dernier, on constatait une légère hausse).

Elle nous rappelle qu'un plan "Agissons ensemble brisons le silence" est mis en place par le ministère dans lequel il est demandé aux Dsden des contrôles stricts des établissements sur le plan des programmes, des valeurs de la République, du calendrier scolaire.

Nous attendrons d'avoir des données pour juger de la mise en place de cette action (souhaitons qu'elle prenne un rythme plus soutenu que celui de la mise en place des évaluations d'écoles, le privé étant très en retard...)

5-AESH :

Le Se-Unsa 12 demande quels leviers pourraient être actionnés au niveau départemental pour améliorer les affectations, le remplacement.

Affectations : les changements incessants d'emploi du temps ne permettent pas aux personnels d'établir des relations professionnelles efficaces. Les affectations multiples (2, 3 établissements) pour le suivi de 4, 5, 6 élèves sont courants. Comment dans ces conditions réaliser un accompagnement efficient ?

Si l'Aveyron est un département avec beaucoup de notifications, les chiffres montrent que nous sommes champions de la mutualisation. Mais la mutualisation a des limites.

La DASEN nous répond que le SEI et les PIAL sont conscients des difficultés d'emploi du temps et font au mieux pour faire fonctionner ces accompagnements. Elle complète en expliquant que les PAS devraient permettre de fluidifier l'organisation des accompagnements. Le PIAL restera responsable de la gestion administrative, les moyens seront pérennes (décharges cordo) mais le PIAL sera dans le PAS.

Elle complète en disant que le but du PAS sera d'évaluer la pertinence de certaines notifications... Elle développe en disant qu'il y aurait 12 PAS qui seront peut-être différents des zones PIAL actuelles, la mobilité des AESH au sein des PAS pourrait donc être revue.

Le SE-Unsa 12 a redit que l'inclusion ne peut se faire sans moyens, sans des personnels travaillant dans de bonnes conditions. Cela doit être le cas des AESH qui, pour faire leur travail correctement, devraient avoir un nombre limité d'élèves à accompagner ainsi qu'un nombre raisonnable d'écoles ou établissements. Des chantiers doivent être menés sur leur affectation (pourquoi pas un mouvement ?) et sur leur remplacement (brigade AESH ?).

Sophie Héran & Sébastien Ségur
Pour le SE-Unsa 12